

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro c		mis		Date d'inspection	
058626 NB INC. 2011027					Le 26 septembre 2022	
Nom de l'établissement					Numéro de téléphone	
Garderie ABC Trois					(506) 857-8999	
Adresse						
210 Mill Road Moncton NB E1A 4B1						
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis		Titre du poste				
Jessica Belliveau-Doiron		Inspecteur/Inspectrice				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règlement		Date limite pour être conforme		Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les colles documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du persont lesquels renferment : (iv) une déclaration indiquant qu'il a lu et les obligations que lui imposent la Loi et le présent règlement. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	ation de du personnel, u'il a lu et compris glement.		c)(iv)	15 se	pt. 2022	26 sept. 2022
27 L'exploitant d'un établissement agréé obtient le consentement écrit du parent ou du tuteur de l'enfant qui y est bénéficiaire de services avant : b) de permettre à l'enfant, en cas de maladie ou de vêtement souillé, de prendre une douche ou un bain ou de donner une douche ou un bain à l'enfant.		27(b) 2		23 se	pt. 2022	
Commentaires : Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspecteur a observé que le consentement relatif au bain était manquant dans les dossiers d'enfants vérifiés. Suite à une discussion avec la responsable, la garderie doit obtenir le consentement écrit du parent ou tuteur de l'enfant avant de changer un enfant en cas de maladie ou de vêtement souillé.						
Commentaires généraux						
Durant l'inspection de suivi, le ratio est respecté.						
original signé par Jessica Belliveau-Doiron Signature de la personne responsable de la délivrance de permis				septe	embre 2022	
original signé par Stéphanie Macmullin-Sunzu Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	<u>_</u>	ate	Le 26	septe	embre 2022	
orginature de rexploitant ou de la personne designée L		aıc				